



notre intérêt, c'est d'adhérer

Je souhaite adhérer à la **FNSCBA - CGT** à la date du :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Entreprise (nom et adresse) :

Fonction dans l'Entreprise (Ingénieur ou Cadre, Technicien ou Agent de Maîtrise, Ouvrier ou Employé) :

Téléphone : Portable :

Mail :

A remettre à un militant, à envoyer par mail, ou à retourner directement à la **FNSCBA - CGT** :

Fédération Nationale des Salariés de la Construction du Bois et de l'Ameublement - CGT

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex
www.construction.cgt.fr ■ tél. : 01 48 18 81 60 ■ fax : 01 48 59 10 37



L'ALOMB

Publication de la **Fédération CGT**
 de la **Construction, du Bois et de l'Ameublement** n° 61
 mars 2011



La lutte continue
... 28 avril 2011
tous ensemble ...



la cgt



... 28 AVRIL 2011 ...
TOUS ENSEMBLE !



Publication de la Fédération CGT
de la Construction du Bois
et de l'Ameublement
263, rue de Paris, case 413
93514 Montreuil Cedex
Internet : www.construction.cgt.fr
Directeur de la Publication :
Jean-Pascal FRANÇOIS
Conception - Réalisation :
Michèle BRAMARDI
Impression : BRUNEAUT
Sainte-Catherine-Les-Attras
tel. : 03 21 51 03 82 - ISSN 1253.6548
Numéro de commission paritaire en cours.

EDITO

Notre Fédération vient de tenir son **Congrès à Nantes** pendant lequel 230 délégués ont débattu de l'activité menée durant ce dernier mandat, de l'orientation pour le mandat à venir et de la direction fédérale chargée de sa mise en œuvre.



Eric AUBIN

Il s'est tenu au lendemain d'un mouvement inédit et a été l'occasion de vérifier le sentiment de fierté des syndicats et d'aborder les suites.

Notre Fédération a décidé d'une campagne « **Emploi-Salaires-Retraite** » dès 2001 et a mis l'accent sur la reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé avant 60 ans pour les salariés exposés aux métiers pénibles.

La réforme des retraites n'a pas répondu à cette revendication légitime mais a créé un dispositif invalidité bis.

Il faudra être atteint d'une incapacité d'au moins 20% pour avoir droit à un départ ... à 60 ans.

Entre 10 et 20%, il faudra prouver que l'incapacité relève d'une seule et même maladie professionnelle ou d'un même accident du travail, passer devant une commission pluridisciplinaire, dont ont été écartées les organisations syndicales, qui dira si oui ou non le salarié pourra rentrer dans le dispositif.

Cerise sur le gâteau, il devra prouver qu'il a été exposé pendant 17 ans à une pénibilité.

C'est bien plus qu'il n'en faut pour avoir une mort prématurée à cause de ces mauvaises conditions de travail.

L'objectif du gouvernement est de réduire à la portion congrue le nombre de salariés qui pourrait être concerné par ce dispositif, si rien n'est fait pour modifier le décret voire même la loi, les salariés continueront de mourir avant même d'avoir pu profiter d'une retraite pourtant bien méritée.

C'est pourquoi la Fédération entend reprendre l'offensive sur ces questions et propose de reprendre le débat avec les salariés, de réinscrire sur les cahiers de revendication la reconnaissance de la pénibilité, des augmentations de salaire et des emplois stables.

De l'argent, il y en a !

Alors que la crise a été un argument utilisée par les employeurs pour réduire voire sacrifier les augmentations de salaires, on apprend que les entreprises vont verser 40 milliards d'euros aux actionnaires en 2010 soit + 13% par rapport à 2009.



Tous ensemble ...
le 28 avril !



Une autre répartition des richesses s'impose, nous devons avoir le juste retour des richesses que nous créons.

Il est de plus en plus insupportable que certains se gavent et que les salariés aient de plus en plus de mal à boucler les fins de mois.

Le 28 avril doit être une grande journée de mobilisation.

Reprendre la mobilisation là où nous l'avons quittée, c'est-à-dire sur le dossier des retraites mais point par point.

Nous pouvons gagner des avancées significatives sur la reconnaissance de la pénibilité, sur l'emploi, sur les salaires et sur une pérennisation de nos régimes de retraites que l'on veut nous mettre à mal.

On nous annonce un rendez vous en 2013 pour un débat national sur une réforme systémique des régimes de retraite, qu'est ce que ça veut dire ?

Et bien, si nous ne prenons garde, c'est notre protection sociale qui va aller dans les mains du privé et ainsi enrichir les plus riches, les assurances, les banques etc.

Nous pouvons combattre cette perspective en imposant un financement de la protection sociale par le travail.

Oui cela nécessite une autre politique d'emploi, une refonte des règles en matière de cotisations sociales, une meilleure participation des organisations syndicales dans le pilotage de nos régimes.

Ce sont toutes ces questions qui sont en débat et qui vont être abordées dans le cadre de la campagne présidentielle, nous ne pouvons pas être en dehors, il nous faut mener ce débat dès maintenant.

Négociations **ARRCO-AGIRC**

Les négociations sur les **Retraites Complémentaires ARRCO** (*Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des ouvriers*) - **AGIRC** (*Association Générale des Institutions de Retraite complémentaire des Cadres*) ont commencé le 25 novembre 2010.

28 millions de salariés et de retraités sont concernés, 30 à 70 % du montant de la pension totale, c'est ce que représente la Retraite Complémentaire. Les enjeux sont considérables, les revendications de la CGT ne manquent pas. L'AGFF (*Association pour la Gestion du Fond Financier*) a été créée en 1983 pour permettre aux salariés de bénéficier d'une retraite sans abattement à partir de 60 ans et ce jusqu'à 65 ans. Pour le MEDEF, c'est toujours un élément de chantage : nous maintenons l'AGFF, mais il faut des contreparties. C'est la raison pour laquelle, la CGT demande la perpétuation de l'AGFF par une intégration dans la réglementation en vigueur. Les retraités peuvent bénéficier d'une Retraite Complémentaire sans abattement uniquement s'ils ont le plein de leurs droits dans le régime de base. Pour autant, nous pouvons imposer que l'âge à partir duquel les abattements ne s'ap-

pliquent plus reste à 65 ans, ce que nous refuse pour l'instant, le Patronat. Dans les contreparties qu'attend le MEDEF, le niveau des pensions est une priorité. Alors que les pensions ont chuté de près de 20 % depuis 1993 (*la 1ère réforme BALLADUR*), le MEDEF entend poursuivre cette chute en n'acceptant pas de changer les règles de calcul.

La CGT demande une indexation salaire/salaire, ce qui permettrait de maintenir un lien entre l'évolution des salaires et le prix d'acquisition et de service des points.

La CGT poursuit la bataille pour revenir à une retraite à 60 ans, pour une retraite à 55 ans pour les métiers pénibles, et pour garantir un taux de remplacement de 75 % de ses revenus d'activité.

Cela passe par un autre financement et par de nouvelles ressources.

Les propositions que la **CGT** a faites dans le cadre de la réforme des retraites sont toujours d'actualité pour les régimes de **Retraite Complémentaire** :

- élargissement de l'assiette des cotisations
- mettre à contribution les revenus financiers des entreprises (*dividendes*)
- stopper la politique d'exonération des cotisations
- moduler les cotisations en fonction de la politique d'emploi et de salaire dans les entreprises
- augmenter les cotisations employeurs

la
cggt

Dans le régime de base, les retraités bénéficient d'une majoration de 10 % à partir de 3 enfants. Dans cette négociation, le MEDEF veut revenir sur les droits conjugaux et familiaux qui ouvraient droit à 5 % à l'ARRCO à partir de 3 enfants et plus, et à 8 % à l'AGIRC à partir de 3 enfants auxquels on ajoute 4 % par enfant supplémentaire plafonné à 24 %.

Ce sont les hauts salaires qui en bénéficient le plus, mais la solution n'est pas de supprimer ces majorations. Pour une mesure d'équité, la CGT propose de majorer de 10 % la pension de tous les salariés, quelque soit leurs catégories.

Au même titre, la CGT entend renforcer l'action sociale par une meilleure information auprès des retraités et par une réévaluation des contraintes qui privent nombre d'entre eux de l'accès à cette aide.

Eric AUBIN



ON VOUS CONFIE DES RESPONSABILITÉS... CONFIEZ-NOUS LES RISQUES

Pour une vraie protection, efficace et étendue, choisissez le contrat **MAS C.E. (Multigarantie Activités Sociales)** de la Macif.

Il couvre l'ensemble des risques pouvant survenir dans le cadre des activités de votre comité d'entreprise :

- Responsabilité civile
- Protection des droits de l'assuré
- Dommages corporels
- Assistance pour tous
- Garanties voyages si besoin

Le contrat MAS C.E. peut également garantir les locaux utilisés par votre C.E.

Et pour aller plus loin ensemble, la Macif propose à tous les C.E. une gamme complète en prévoyance collective : complémentaire santé, épargne salariale, prévoyance, plan d'épargne entreprise...

Vous souhaitez en savoir plus ?

Macif - Direction des Partenariats - 79037 Niort cedex 9
partenariat@macif.fr

Macif - Mutuelle assurance des commerçants et industriels de France et des cadres et salariés de l'industrie et du commerce.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 2 et 4, rue Pied-de-Fond 79037 Niort Cedex 9.

Emploi

Pas de crise pour les profits,
mais **75 000 emplois supprimés** dans le BTP
en 2008 et 2009.



René DE FROMENT

Au total, c'est :
75 000 emplois supprimés
dans les **métiers**
de la **Construction**.

Pour les employeurs, la crise justifie leurs attaques sur les salaires et l'emploi pour maintenir leurs profits.

Selon des chiffres du Ministère du Travail et de l'Emploi, les premières victimes ont été ceux qui sont les plus fragiles, les intérimaires : **29 000 emplois d'intérimaires ont été supprimés en 2008 et 2009.**

Pour autant la précarité est toujours bien présente dans la profession puisque le nombre d'intérimaires s'élevait à 104 300 en 2009.

Pour les salariés de la profession, la diminution des emplois en 2009 s'élève à 46 000 postes supprimés, soit une baisse de 3,1%.

La diminution de l'emploi s'élève à 4,6% en 2 ans en ajoutant les emplois fixes et précaires, elle est plus forte que la baisse d'activité qui est de 2,1% : elle a permis de maintenir les profits pour les entreprises.

On aurait pu penser que le nombre d'heures supplémentaires diminuerait. Il n'en est rien.

Le nombre moyen d'heures supplémentaires mensuelles se situait autour de 4 heures jusqu'en 2007.

La loi TEPA d'octobre 2007 qui permettait la défiscalisation des heures a vu une augmentation immédiate de ce chiffre de 45%.

Depuis 2007, et même depuis la crise de 2008, le nombre d'heures supplémentaires a continué de progresser pour dépasser 6 heures et demi en moyenne par mois.

Au total, le nombre d'heures supplémentaires entre 2007 et 2010 représentent 48 millions d'heures, soit 30 000 emplois.

A l'heure où des menaces pèsent sur les 35 heures, il est plus que jamais important de défendre les 35 heures.

Un prétendant à l'investiture de candidat présidentiel du PS qui dénigre les 35 heures, c'est comme un joueur qui donne volontairement la balle à l'adversaire pour aller lui permettre de marquer un essai contre son équipe.

La droite s'y engouffre et manifeste son intention de remettre en cause les 35 heures

Il faut défendre et renforcer les 35 heures hebdomadaires ! Les 35 heures sont la durée légale du travail. Elles sont le seuil de déclenchement des heures supplémentaires.

Le seul verrou existant est la durée maxima qui est de 48 heures hebdomadaires et le respect du repos compensateur au-delà d'un seuil annuel défini dans les conventions collectives.

77 % des Français sont contre la fin des 35 heures. C'est logique : 75 % des Français veulent aussi la retraite à 60 ans.

Supprimer les 35 heures et les 60 ans, c'est diminuer l'embauche.

Le maintien des 35 heures et des 60 ans : c'est plus de travail pour les jeunes.

En réalité le candidat du « *travailler plus pour gagner plus* » est devenu le président du travailler plus pour gagner moins.

Le candidat qui devait « *chercher la croissance avec les dents* » est devenu le président qui a été cherché le chômage avec les dents (*il y a 4 672 millions de chômeurs officiels, c'est le record historique depuis 15 ans*).

Supprimer les 35 heures, c'est supprimer la majoration des heures supplémentaires.

Si il n'y a pas de durée légale, le temps de travail sera fixé par l'employeur ce serait à la tête du client, selon les besoins du patronat, la flexibilité rêvée par PARISOT.

Renforcer les 35 heures, c'est obtenir le paiement de toutes les heures supplémentaires.

L'annualisation permet aujourd'hui de ne pas les payer toutes. Le patronat en abuse. Il les paye à la fin de l'année et encore il ne déduit pas la maladie, les AT ou les intempéries du seuil des 1 607 heures ce qui est illégal.

Renforcer les 35 heures, c'est faire respecter les repos compensateurs.

Souvent ils ne sont pas payés. D'ailleurs le patronat du TP veut même augmenter le seuil de déclenchement du repos compensateur en le passant de 180 heures annuelles à 220 heures. Il a fallu la farouche résistance de la CGT pour s'y opposer. Lors de la dernière réunion paritaire il a exprimé son regret de ne pas y être parvenu. Ses regrets sont nos satisfactions.

Travaillons mieux, moins, tous, pour gagner tous plus !

Serge PLECHOT



Salaire

Mais de qui se moque-t-on ?

Le salaire, pour la grande majorité des salariés (64% selon un sondage BVA), n'a plus augmenté significativement depuis que l'on entend parler de la crise.

Le salaire, juste récompense du travail accompli, ne permet plus à beaucoup d'entre nous, aujourd'hui, de subvenir à nos besoins, ni même, comme on peut l'entendre ici ou là, à pérenniser notre modèle social envié de tous.

tants des organisations syndicales essayent d'obtenir des revalorisations de salaire alors que du côté des employeurs, n'ayant pas d'obligation de résultat, on prend cela un peu par-dessus la jambe. Pour la plupart, ils ne prennent même pas la peine de lire les justes revendications issues des attentes des salariés de leurs entreprises et, de fait, de répondre aux demandes des organisations syndicales. Pour preuve, hier encore, certains signaient, aujourd'hui il est de plus en plus fréquent de voir des PV de désaccord paraphés par toutes les organisations syndicales.

Ne nous laissons pas faire !

Il y a des luttes qui payent. J'en veux pour preuve, celles où lorsque les salariés s'unissent et que « **tous ensemble** » ils revendiquent une plus grande revalorisation des salaires.

Mais encore faut-il que chacun participe et fasse que le rapport de force puisse peser dans la négociation. Moins de salaire, moins de cotisation, allongement de la durée de cotisation pour obtenir une pension de misère.

Revendiquons du salaire sociabilisé, c'est-à-dire des augmentations de salaire et pas des actions ou des fonds de placement.

Pour les TPE ou PME faites valoir du salaire sur le bulletin de paie et pas « de la main à la main » car là aussi pas de cotisation donc pas de prise en compte dans votre déroulement de carrière.

Il nous faut être forts, mobilisés, et prêts à « remettre le couvert » tous ensemble, car pas de salaire décent, pas de prise en compte de la pénibilité de nos métiers.

Soyons vigilants, réactifs, et prêts à aller chercher tous ensemble notre dû.

Pourtant à ce jour les entreprises du CAC 40 vont verser quelques 40 milliards de dividendes à une petite minorité d'actionnaires peu enclins à entendre les préoccupations de ceux qui, parmi nous, ont du mal à remplir leurs assiettes. Comment ne pas être d'accord lorsque la CGT demande qu'il y ait une part de cotisation sur ces sommes et que cela permette d'alimenter nos caisses de retraite ! Car ces milliards n'étant pas soumis à cotisation, font que les caisses sont vides (*ou tout du moins, c'est ce que l'on veut nous faire croire*). Il s'avère que les salariés qui ne bénéficient plus de progression de salaire (42% depuis 5 ans), sont dans l'obligation de piocher dans le crédit de leurs faibles épargnes salariales (*rentrant alors dans le revenu fiscal et imposable*) si modiques soit-elles afin de garantir à leurs familles des moyens de subsistance dignes.

Mais la crise, qui la subit ?

La réponse est claire, ce sont les salariés, mais aussi nos caisses de retraite et de Sécurité Sociale qui peinent à couvrir les besoins et les droits. On ne peut pas se satisfaire de cette faible revalorisation de nos revenus, sachant que seulement 38% des salariés verront une augmentation générale, alors qu'au cœur même de la crise, 48% en avaient bénéficié. En augmentant significativement les salaires, le pouvoir d'achat serait de fait plus soutenu, et par ricochet, la consommation relancée. Des augmentations générales de salaire de l'ordre de 1 à 1,2% sont aujourd'hui proposées dans les entreprises de nos branches, pourtant, l'inflation 2010 est de 1,6%. Pourquoi ont-ils autant de mépris pour ceux qui sont aujourd'hui considérés au niveau Européen comme les plus productifs ? Les moyens y sont mais les parts du gâteau sont mal réparties. Les **Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)** sont dorénavant des périodes durant lesquelles les représen-

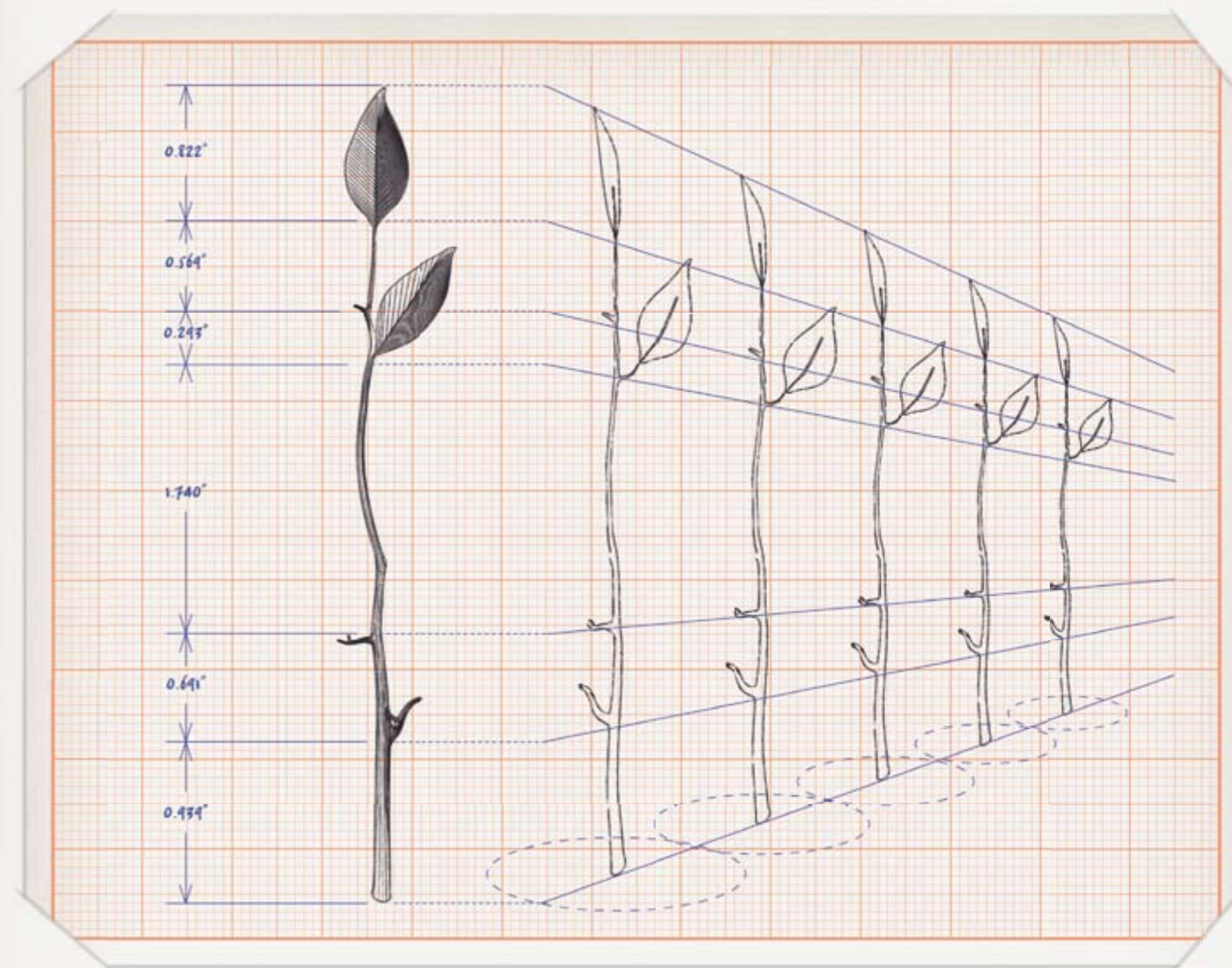
PYLÔNE ÉLECTRIQUE

EAU

PROPRETÉ

ÉNERGIE

TRANSPORT



POUR NOUS, NETTOYER LA FORÊT, C'EST CRÉER DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE LA CHALEUR

VEOLIA ÉNERGIE-DALKIA, leader européen des services énergétiques, construit en France 7 nouvelles centrales de biomasse. Leur but : valoriser 570 000 tonnes de biomasse, principalement issues du bois non exploité par les industries du bois ou laissé en forêt, afin de produire de l'électricité et d'alimenter en chaleur plus de 82 000 foyers. Ainsi, VEOLIA ÉNERGIE-DALKIA contribue à nettoyer la forêt pour favoriser sa croissance. VEOLIA ENVIRONNEMENT apporte de la même façon des réponses inventives dans les domaines de l'eau, de la propreté et des transports.

INVENTER POUR L'ENVIRONNEMENT

VEOLIA
ÉNERGIE

Pénibilité

7 ans de vie en moins, c'est le prix à payer !

L'exposition aux poussières, aux produits dangereux, aux vapeurs de solvants, aux colles, aux intempéries, aux bruits, aux vibrations, aux travaux répétitifs qui secouent l'homme jusqu'à la rupture ; le travail sous-traité, désorganisé, sous-évalué, aux horaires décalés ...

... voilà les conditions de vie au travail des salariés de la **Construction, du Bois et de l'Ameublement**.

La légitimité de nos revendications n'est plus à prouver. Elles ont été largement comprises par tous ceux qui étaient dans la rue pour une retraite juste.

Il nous faut maintenant se faire entendre jusque dans les salons feutrés ...



Croissance des maladies professionnelles :

reflet immédiat de la détérioration de l'organisation du travail !

Malgré le parcours difficile de la déclaration d'une maladie professionnelle, malgré la non prise en compte des maladies à caractère professionnel, celles-ci sont en augmentation continue, particulièrement pour les salariés de notre Fédération où le mal de dos, le mal aux articulations, la difficulté de respirer sont des symptômes communs ! Presqu'un moyen de reconnaissance entre nous !

Ces évolutions sont dues à l'augmentation de la charge de travail physique et mentale liée aux nouvelles méthodes de management qui ne respectent ni l'individu ni le métier, préférant la quantité, à la qualité, le prix à la satisfaction du travail bien fait.

le travail doit être repensé avec les salariés, ce sont eux qui en ont l'intelligence.

La réponse est claire :

nous représentons le secteur le plus pénible et le plus dangereux !

Depuis 10 ans pas d'amélioration des statistiques, malgré toutes les formes de non déclaration des accidents, malgré la chasse aux accidentés, les aménagements de postes, les soins « à domicile », (120 000 accidents déclarés par an, c'est 600 blessés déclarés par jour) et combien de non déclarés ?

Ce n'est pas acceptable, la non déclaration des accidents du travail doit être sanctionnée et les responsables jugés.

les accidents mortels demeurent eux une véritable actualité, avec trois salariés morts chaque semaine, (155 morts en 2008, 141 en 2009) la dangerosité de nos professions est bien réelle, nous vivons quotidiennement dans un secteur à risques qui n'évolue pas, qui tue impunément et récidive ... récidiviste et non sanctionné !!!

Retraite

Perdre sa vie en essayant de la gagner ...

La détérioration des conditions de travail est mesurée, analysée, étudiée, connue, mais rien ne bouge !

Nous sommes en tête ! des déplacements longs et fréquents, du port des charges lourdes, des postures inconfortables, pénibles, des mouvements douloureux, des vibrations, ... de l'exposition aux produits chimiques.

Et après l'usure :

l'exclusion !

Reconnaissant envers les salariés qui créent par leur travail les majors mondiaux de nos industries, les entreprises « gèrent » l'usure de leur salariés par l'invalidité, le chômage, la maladie, le licenciement !

7 sur 10 vont avec la santé qu'il leur reste jusqu'à 60 ans, les autres sont pris en charge par la collectivité.

Ils usent mais ne paient pas!

Pour nous, à la CGT, les entreprises qui créent la pénibilité doivent payer !

La Pénibilité :

une revendication légitime

→ une retraite anticipée, pour le droit de vivre à la retraite autant que les autres !

Pour la CGT, la retraite pleine, entière et en bonne santé est non négociable.

→ une réparation réelle des accidents et des maladies professionnelles.

La réparation de l'homme mais aussi des dégâts subis par ses proches, sa douleur, les effets sur sa carrière, que les casseurs d'hommes paient !

Un accident ce n'est pas juste un plâtre, c'est aussi toute une famille qui est touchée !

La réparation des accidents du travail doit être complète et justice doit être rendue !

Les moyens :

le financement existe !

→ en créant des emplois pour les jeunes, c'est des cotisants supplémentaires : « *des jeunes dans la galère, des vieux dans les cimetières, ...* » ;

→ en supprimant les exonérations de charges sociales sur les salaires, les heures supplémentaires, les premiers emplois ... ;

→ en sanctionnant les entreprises et maître d'ouvrage qui misent sur la manutention, la sous-traitance, les emplois précaires, le risque, au détriment des salariés ;

→ en mettant à contribution les actionnaires des entreprises, qui empochent le travail et la vie des salariés ;

→ en faisant payer l'économie réalisée entre les salaires des jeunes et des vieux : la productivité des salariés n'a jamais été aussi importante, les revenus de leur travail jamais aussi peu redistribués ;

→ en faisant payer « *les useurs* », « *les pénibles* », une juste modulation des cotisations sociales doit être mise en place pour inciter les entreprises à prendre en compte toutes les séquelles de la pénibilité ;

→ en faisant payer la solidarité nationale, parce que ce n'est que justice ;

→ par le financement public, et une augmentation des cotisations de l'ensemble des entreprises.

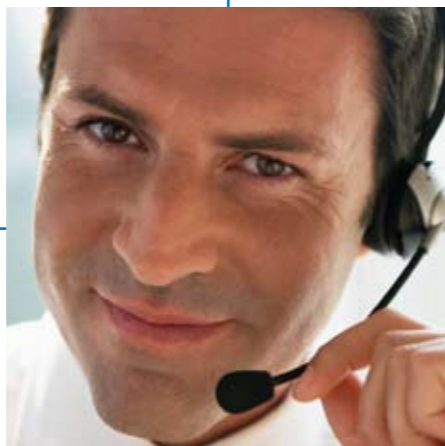




Écouter



Conseiller



Gérer



Accompagner



PRO BTP, carrément proche !

NSP 1184 - V1 - 04/2010 - Crédits photos : D.R. Facolle, Getty Images.

RETRAITE PRÉVOYANCE SANTÉ ASSURANCES ÉPARGNE ACTION SOCIALE VACANCES

www.probtp.com



L'assurance d'un avenir solide

